

## CONVOCATION COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La réunion de la commission de contrôle des listes électorales se tiendra :

**le vendredi 17 mai 2024 à 10h00  
dans la salle des mariages située à l'hôtel de ville**

La loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 institue une commission de contrôle dans chaque commune (article L.19, I du Code électoral), compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du Maire.

La commission de contrôle a compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables formes par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation ;
- pour contrarier la régularité des listes électorales à l'occasion de réunions spécifiques. Elle se réunit publiquement préalablement à chaque scrutin, entre les 24<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Le 07 mai 2024

Irène TOST  
Conseillère municipale déléguée

